

**Gérard HAMEL**

---

*Député d'Eure-et-Loir*

*Maire de Dreux*  
GH/KD

Dreux, le 29 Novembre 2002,

Monsieur Gérard HAMEL, Député d'Eure-et-Loir, s'élève contre l'interdiction générale de pulvérisations aériennes de pesticides proposée par la Commission Européenne dans sa communication du 1<sup>er</sup> Juillet 2002 page 34 chapitre b-3 au Conseil, au Parlement européen, et au Comité Economique et Social.

Cette proposition relative à l'utilisation durable des pesticides n'est basée sur aucun fondement et révèle une méconnaissance totale de l'activité. Elle équivaut à supprimer une profession toute entière ; or, « les moyens aériens » permettent de se défendre contre les insectes sur les cultures hautes irriguées, de protéger nos forêts, ....etc. Et surtout, les « moyens aériens » sont incontournables pour intervenir dans les zones difficiles. Le maintien de cette activité est donc indispensable.

Cette profession est de plus une activité saisonnière, ce qui rend son équilibre financier difficile. Or, elle se pose en véritable défenseur de la nature.

***Gérard HAMEL***  
Député d'Eure-et-Loir  
Maire de Dreux

---

**PALAIS BOURBON** : 126 rue de l'Université - 75355 PARIS Cédex 07 SP - Tél : 01.40.63.68.18. - Fax : 01.40.63.56.91.  
**MAIRIE DE DREUX** : BP 129 - 28103 DREUX Cédex - Tél : 02.37.38.84.45. - Fax : 02.37.38.84.05.